

Documents à fournir :

2 photos agréées ANTS

Attestation ASSR 1 et ASSR 2

Photocopie recto-verso de la pièce d'identité

A partir de 16 ans : attestation de recensement

si en possession de permis d'une autre catégorie, la copie recto verso

A partir de 17 ans : situation vis-à-vis du service national (JAPD) ou JDC

Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois + attestation d'hébergement

Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal si mineur ou hébergeant

1 enveloppe format A4 + 4 timbres